

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°212564 - 79ÈME ANNÉE

## Continuité territoriale Outre-mer Le dispositif renforcé sur proposition des députés Olivier Serva et Max Mathiasin



**Alors qu'à La Réunion, les États Généraux des Mobilités se déroulent jusqu'au 23 juillet, la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire vient d'adopter le 31 mai le renforcement de ce dispositif de continuité territoriale en Outre-mer.**

Déposé par plusieurs députés dont Olivier Serva, qui en est le rapporteur, Max Mathiasin, Giovanni William et Marcellin Nadeau, le texte a reçu un large consensus au sein des groupes parlementaires. Tous s'accordent à dire que de nombreuses choses sont encore à réaliser pour assurer une continuité territoriale réelle et effective.

Olivier Serva et ses collègues de la commission dénoncent les prix excessifs des billets d'avion, avec des tarifs qui ont explosé en un an, rendant difficile la mobilité pour les étudiants, les personnes en formation, les malades qui doivent se

soigner hors de leur territoire, les sportifs, les artistes, les entrepreneurs.

Selon une étude de la DGAC publiée en avril 2023, les vols au départ de la France vers l'Outre mer affichent des hausses spectaculaires en avril 2023 : +24,1% par rapport à avril 2022. Une tendance qui varie selon les départements avec la Martinique (+31,4 %), la Guadeloupe (+29,7 %), la Guyane (+20,5%), La Réunion (+20,3 %) et Mayotte (+5,4 %).

Face à cette situation, les deux parlementaires ont déposé, dans le cadre de la niche parlementaire du groupe LIOT, une proposition de loi visant à renforcer la continuité territoriale en Outre-mer.

*« Nos concitoyens ultramarins ne demandent pas à être accompagnés pour faire du tourisme. Mais à pouvoir partir se former, passer des concours, des compétitions, développer leur entreprise ou encore se soigner »* a rappelé le député Olivier Serva en commission.

Ce dernier a indiqué que le lien est *« rompu entre les territoires ultramarins et l'Hexagone »*. Le député a également dénoncé *« des années de politiques publiques peu ambitieuses, sous dotées en matière de continuité territoriale »* qui ont conduit à *« un sentiment d'abandon »*, à *« des crises sociales »*.

L'objectif de cette proposition de loi est de pousser l'État à revoir son accompagnement. Ainsi, le texte prévoit la création, dans les dispositifs de LADOM (l'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité) d'un « *passport mobilité actif* » afin d'accompagner les salariés souhaitant poursuivre un cursus de formation continue dans l'Hexagone.

Il est aussi question de la création, également à travers LADOM, d'un « *passport retour au pays* » afin d'accompagner dans leur mobilité les candidats, salariés comme entrepreneurs, souhaitant regagner définitivement leur territoire d'origine.

Ensuite, le rehaussement des montants de l'aide à la continuité territoriale afin de les rendre cohérents à l'hyperinflation que connaissent les billets d'avion, et le renforcement de l'accompagnement financier des parents d'enfants malades originaires des Outre-mer ou de la Corse en autorisant le cumul, actuellement impossible, de l'AEEH (Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé) et de l'AJPP (Allocation Journalière de Présence Parentale).

## **Gabriel Boric, le Venezuela et la question des droits de l'homme**

**Par Salim Lamrani\*, Université de La Réunion - Lors de la réunion des présidents sud-américains à Brasilia, le mandataire chilien a critiqué la situation des droits de l'homme au Venezuela.**

Depuis son intronisation à la Présidence du Brésil en janvier 2023, Lula da Silva s'est évertué à relancer le processus de coopération régionale, dans un continent fragmenté et divisé. Dans cette optique, il a organisé le Sommet de l'Amérique du Sud qui a réuni les présidents de la zone les 29

et 30 mai 2023 afin de renforcer l'intégration et le dialogue entre les différentes nations, dont le Venezuela. Ce pays subit des sanctions économiques extrêmement sévères imposées par les États-Unis depuis des années, qui portent gravement atteinte aux droits fondamentaux des Vénézuéliens.

Le Président Lula a dénoncé l'ostracisme et la guerre politique, économique, diplomatique et médiatique dont est victime le Venezuela, pointant du doigt « *le récit qui a été construit contre le Venezuela, d'anti-démocratie, d'autoritarisme* », notamment pour des raisons idéologiques. Il a également fustigé le double discours de certains pays : « *Il est très étrange (que) les exigences du monde démocratique vis-à-vis du Venezuela soient absentes pour l'Arabie saoudite* ».

Le Président de l'Uruguay Luis Lacalle Pou et le Président du Chili Gabriel Boric ont critiqué les propos de Lula au sujet du Venezuela. Si la posture du dirigeant uruguayen, conservateur, est peu surprenante, la posture du dirigeant chilien, de centre-gauche, a suscité davantage d'incompréhension. Ce dernier a insisté sur « *la douleur de centaines de milliers de Vénézuéliens qui se trouvent aujourd'hui dans notre patrie* », sans prononcer un mot sur les sanctions économiques étasuniennes qui étouffent le pays et qui sont la principale cause de cet exode. « *Les droits de l'homme doivent être toujours et partout respectés* », a-t-il conclu.

Deux réalités remettent en cause la sincérité des préoccupations du dirigeant chilien. Tout d'abord, le dernier rapport d'Amnesty International sur la situation des droits de l'homme en Amérique latine est accablant pour beaucoup de pays. Si l'on se base sur la réalité factuelle de cette étude, il n'est pas possible de pointer spécifiquement du doigt le Venezuela sur cette question. Les violations des droits humains sont nombreuses et gravissimes à travers tout le continent.



Ensuite, pour pouvoir s'ériger en juge, il est indispensable de disposer de l'autorité morale nécessaire. Or, le dernier rapport d'Amnesty International de 2022/23 sur le Chili aurait dû amener Gabriel Boric à faire preuve de plus d'humilité. En effet, l'institution a dénoncé l'impunité dont bénéficiaient les agents de l'État responsables de « violations des droits humains ». Al a également souligné que les forces de l'ordre s'étaient rendues coupables de « crimes contre l'humanité » et « de torture et autres mauvais traitements » durant la crise sociale de 2019. De la même manière, Al a fait part de nombreuses « arrestations arbitraires » : « Beaucoup [de personnes] ont été acquittées faute de preuves après avoir passé de longues périodes en détention provisoire ». Al a signalé également des cas de « torture et autres mauvais traitements » à l'égard de patients d'un hôpital psychiatrique et souligne que, loin de poursuivre les responsables de ces crimes, « le parquet de Valparaiso a demandé le classement définitif de l'affaire ».

Face aux caméras, Gabriel Boric avait exprimé sa compassion à l'égard des migrants et des réfugiés vénézuéliens. Il s'agissait en réalité d'une posture de façade destinée à la presse et dépourvue de sincérité. En effet, Amnesty International dénonce les violations « des droits des

*personnes réfugiés ou migrantes » au Chili. « Les autorités ont repris les expulsions immédiates de personnes étrangères sans évaluer leur besoin de protection internationale ». Al a même adressé une lettre ouverte à Gabriel Boric exprimant sa « grave préoccupation quant à la situation dans laquelle se trouvent des personnes ayant besoin d'une protection internationale à la frontière entre le Chili et le Pérou », dénonçant le « déploiement des forces armées et l'instauration de l'état d'urgence », des mesures contraires « aux obligations internationales du Chili ».*

Au regard de ces éléments, Gabriel Boric ne dispose pas de l'autorité morale pour disserter sur la situation des droits de l'homme au Venezuela. Ses déclarations sont davantage motivées par des considérations politiques et la volonté de s'attirer les faveurs de certains secteurs que par une préoccupation sincère sur le sort du Venezuela. Si le Président chilien a le souci du bien-être du peuple vénézuélien, il devrait condamner les sanctions économiques étasuniennes contre Caracas et exiger leur levée immédiate.

\*Docteur ès Études ibériques et latino-américaines de Sorbonne Université, Salim Lamrani est Maître de conférences HDR à l'Université de La Réunion et spécialiste des relations entre Cuba et les États-Unis.



## Métropol, égzagone, franss kontinantal... In mo sé in mo, mé li na poin lo pouvoir pou shanj in réalité k'i fodrè shanjé.

**Mézami, mi yèmré ni rofléshi in pé dsu in shanjman d'nom nou la aprann néna dé-troi somenn: bande député la désside téi falé pi anploiyé lo mo métropole pou dézign la franss kontinantal. Pou kossa zot la déssid sa ? Pars d'après sak mwin la antande dann zaktyalité, l'avé dann lo mo « métropole » késhoz téi san lo kolonyalism- konm in rolan si zot i vé, in mové l'odère kolonyal.**

Mi sava pa diskite pandan san-sète an la dsi pars mwin la zamé tro ème lo mo métropol pou di lo morso kontinantal éropéin La républik franssèz.

Mé wala, banna-bande dépitè épi lo gouvèrnman té dakor-la propoz lo mo égzagone pou ranplass lo mo métropol. Fizikman sa i prezante konm in figuir zéométrik néna sis koté é mi doi dire sa sé ankòr in n'afèr i jèné amwin in pé dsu lé zantournir.

Pou mwin, mwin nora préfèr i apèl la Franss, la Franss épi si zot i vé, razoute lo ladzékatif kontinantal, mé i paré sa téi jèné in pé pars zot noré konm linprèssion zot i fé pi parti d'La Franss, donk zot lé pi Franssé é

konm parétil zot i tien à sa téi falé trouv in n'oté nom é sé pou sa la trouv lo mo l'égzagone... Mi diré pa sé in bon l'idé é sak lé sir sé ké si lo mo métropol téi fé pa l'inanimité, mi oi pa l'égzagone ralyé l la majorité d'moune dsi son nom.

Zot i koné kossa mwin noré émé ? Mwin noré émé l'abolission an vré d'lo sistème néo-kolonyal konm in sistème i anpèsh noute dévlopman ziska koméla. Pars lé kant mèm pa normal ké soisante-dissètan apré la loi d'mars 1946 voté par l'inanimité bande député l'assanblé konstityante nout péi- la Rényon-la pa nyabou trape son dévlopman-antouléka pou sak i konsèrn noute lékonomi- marké konm ni koné par la féblèss son sistème prodiktif.

Biensir ni la métropol, ni légzagone, i pé aport anou sa-romarke La Franss dékontinantal, èl ossi la pwin la possibilité aporte anou in késhoz konmsa. Bande mo, sé bande mo, é zot na poin lo pouvoir pou shanj inn réalité ké ni yèmré oir shanjé.

A bon antandèr, salu.

**Justin**

## Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR. RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

74ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;

1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques

Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : [redaction@temoignages.re](mailto:redaction@temoignages.re)

Site Web: [www.temoignages.re](http://www.temoignages.re)

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: [publicite@temoignages.re](mailto:publicite@temoignages.re)

CPPAP: 0916Y92433